

Confrérie des Fins Gousiers d'Anjou

Pour exister et remplir ses missions, la Confrérie a besoin d'un Docte Collège comprenant un nombre de membres suffisamment important auquel participent des consœurs et confrères impliqués dans les différentes commissions, disponibles à différents moments de l'année pour être présents aux manifestations organisées par la Confrérie ainsi qu'aux Chapitres publics ou privés pour lesquels elle est sollicitée. Ces manifestations ne comprennent pas toujours des chapitres.

Les candidats membres du Docte Collège sont déjà chevaliers avant d'y entrer.

Un équilibre est trouvé entre les vigneron, en activité ou retraité, et les non vigneron.

Une représentation territoriale sera recherchée afin que le DC « représente » le vignoble angevin, dans son acception historique.

Les membres du DC sont des hommes ou des femmes motivés par la valorisation du vignoble angevin, des vins qui y sont produits, des terroirs qui y sont mis en avant, et plus largement de tout l'univers du vin et de toute la culture qui en découlent et en façonnent ainsi l'identité. Ils s'engagent à les défendre et à les promouvoir.

La Confrérie se doit d'être incarnée dans le vignoble. Les membres du DC contribuent à cette implication.

Une confrérie ne doit pas rassembler que des gens qui se ressemblent. C'est à partir de la diversité des parcours professionnels ou associatifs, de l'intérêt pour le vignoble et pour ceux qui y travaillent, que se construira la Confrérie.

Les vigneron étant souvent très pris par leur travail, il conviendra de solliciter des personnes plus disponibles, notamment des personnes retraitées dont les compétences variées seront utiles aux activités des Fins Gousiers. (Le DC aura à l'esprit les différentes compétences utiles tout au long de l'année).

Pour entrer dans le Docte Collège, toutes candidatures doivent d'abord être validées par le bureau avant d'être proposées au DC. Une majorité des deux tiers des participants sera requise pour valider cette entrée.

Chaque nouvel/le entrant/e :

- Prendra en charge sa tenue (sauf exception). La commission « Tenue » récupère, en diverses occasions, des tenues et les met à disposition pour un coût avantageux.
- S'acquittera de la cotisation demandée aux membres du DC.
- Respectera les statuts et le règlement intérieur de la confrérie.
- Sera solennellement reconnu membre du DC lors d'une cérémonie organisée par la Confrérie.
- Trouvera sa place au sein des commissions constituées en fonction des activités ou projets.